

# SÉANCE DU 7 JANVIER 2011



L'an deux mille onze, le sept janvier, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : BOSSER Nadine, CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, COROLLEUR-LE CLEAC'H Estelle, DANIEL Alain, DURAND Yveline, GLOAGUEN Joëlle, LOUDEAC Muguette, MAGADUR Jean-Pierre, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, PRIOL Jean-Yves, ROE Henri, TIPHAINE Nolwenn, VELLY Jacques.

Absents : MEVEL Gérard

Monsieur MEVEL a donné procuration à Monsieur DANIEL Alain

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2010 est adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

## **DELIBERATION N° 1 : APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du projet d'écoquartier, une consultation a été lancée, le 23 décembre 2009, pour la réalisation d'une étude d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (A.E.U).

Sur les six offres reçues, trois ont été retenues pour une audition qui s'est tenue le 14 octobre dernier et à l'issue de laquelle le dossier du candidat pressenti a été adressé, pour avis, à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie de Bretagne (ADEME) qui a vocation à subventionner ce type d'étude.

Après avis favorable de l'ADEME, Monsieur le Maire propose aux conseillers de retenir l'offre du cabinet Yannis LE QUINTREC, 243 rue Jean Jaurès, à Brest, qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 21 500,00 € HT
- Tranche conditionnelle : 700,00 € / jour de vacation

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution du marché d'Approche Environnementale de l'Urbanisme au Cabinet Yannis LE QUINTREC aux conditions ci-dessus

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature dudit marché ainsi que de tout document s'y rapportant

*Approuvé à l'unanimité*

## **DELIBERATION N° 2 : PRET-RELAIS**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre des travaux de construction d'un centre nautique et d'une estacade, un prêt-relais de 400 000,00 € a été engagé.

200 000,00 € ont d'ores et déjà été remboursés. Monsieur le Maire propose aux conseillers de conclure un nouveau contrat avec le Crédit Agricole du Finistère pour le remboursement du solde restant.

Cela permet à la commune de repousser le remboursement de ce solde le temps d'obtenir le versement des subventions attendues pour cette opération, évitant ainsi une majoration du taux d'intérêt du contrat initial.

Les conditions de ce nouveau contrat sont les suivantes :

- Montant : 200 000,00 €

- Durée : 2 ans
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 0,43%

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition financière du Crédit Agricole, pour le remboursement du solde du prêt-relais, aux conditions ci-dessus

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature dudit contrat de prêt et pour tout document s'y rapportant

*Approuvé à l'unanimité*

### **DELIBERATION N°3 : SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention de la S.N.S.M.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 815,00 € à la SNSM

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour procéder au versement de cette somme

*Approuvé à l'unanimité*

### **DELIBERATION N°4 : ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis de la société LAERDAL d'un montant de 1 540,00 € HT pour la fourniture d'un défibrillateur.

Il rappelle que cet achat est une obligation afin obtenir le versement de la subvention attribuée par le Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du centre nautique.

Il ajoute que la commune bénéficie d'une remise de 28,5% sur le prix d'achat du matériel par le biais de la S.N.S.M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition d'un défibrillateur à la société LAERDAL pour un montant de 1 540,00 € HT

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour procéder au paiement de cette somme ainsi que pour la signature de tout document se rapportant à cette acquisition

*Approuvé à l'unanimité*

### **DELIBERATION N°5 : REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adoption du règlement de service annexé à la présente délibération qui fixe et rappelle les droits et obligations de chacun en ce qui concerne l'assainissement non collectif

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette décision

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

Démission : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Nolwenn TIPHAINE a demandé à être démise de ses fonctions d'adjoint à la communication.

•••

- Festivités des 900 ans du bourg : Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une proposition de spectacles et lumières pour les 900 ans du bourg.

Ce spectacle pourrait avoir lieu sur la plage de Ste-Evette, le jour du pardon de Ste-Evette.

Le coût de cette manifestation s'élèverait à environ 14 000,00€.

Compte tenu du montant élevé de cette prestation et du coût des autres manifestations envisagées dans le cadre de ces festivités, le Conseil Municipal est unanimement défavorable à ce projet.

Monsieur le Maire en prend acte et en fera part à Monsieur FERZOU

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close  
Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt heures